

DECRET N°72-259 du 29 septembre 1972

portant nomination du Colonel Benoit Coffi SIEZOGAN en qualité de Chargé de mission à la présidence du Conseil Présidentiel

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL

- VU la Déclaration du 30 avri 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance n° 70-34/ CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
- VU le Décret n° 41/CP/SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret n° 71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié ;
- VU le Décret n° 70-83/CP/SGG du 11 mai 1970, fixant la composition des cabinets présidentiels et ministériels et les textes modificatifs subséquents ;
- VU le Décret n° 70-85/CP du 11 mai 1970, fixant les rémunérations, les indemnités et les prestations en nature allouées aux membres des cabinets des Présidents, du Président de la Cour Suprême et des Ministres ;

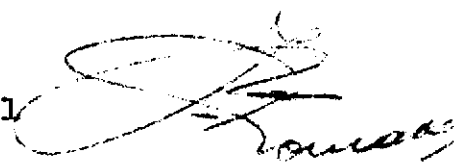
D E C R E T E

ARTICLE 1er.— Le Colonel Benoit Coffi SIEZOGAN est nommé Chargé de Mission à la Présidence du Conseil Présidentiel.

ARTICLE 2.— Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 septembre 1972

Par le Président du Conseil Présidentiel



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

P; le Ministre des Finances absent  
le Ministre de l'Education Nationale  
chargé de l'intérim



Edmond DOSSOU-YOVO

Ampliatiions : PCP 8 - MCP 4 - CS 6  
Ministères 12 - HC 2 - ACN 2 - Inté-  
ressé 1 - EMGN-EMAT-EMSC 9 - ACDN 4  
CEDN-DN-CNI-IGF-IAA-DCCT-Gde Ch. 7  
DB-CF-DC-Solde 4 - Trésor 4 - DI 8  
DIM 2 - DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6  
JORD 1.